



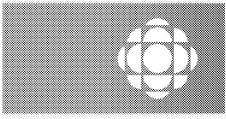
# MANDAT DE NÉGOCIATION AVEC L'ALLIANCE OF CANADIAN CINEMA, TELEVISION AND RADIO ARTISTS (ACTRA)

<b>AU :</b>	Conseil d'administration Comité des ressources humaines et de la gouvernance
<b>RÉUNION :</b>	Le 21 août 2014
<b>DE :</b>	Roula Zaarour, vice-présidente, Personnes et Culture
<b>DÉCISION</b>	Approbation du Conseil d'administration pour :
<b>RECHERCHÉE :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Un mandat d'un an, en vigueur du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015</li><li>▪ Une augmentation de 1,5 % des taux à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014</li></ul>
<b>PROCHAINES ÉTAPES :</b>	Poursuite des négociations
<b>DATE :</b>	Le 31 juillet 2014



## CONTEXTE

- L'ACTRA est un syndicat d'artistes accrédité en vertu de la *Loi sur le statut de l'artiste* qui représente des artistes indépendants offrant des prestations destinées à des auditoires anglophones (acteurs jouant dans des comédies ou des drames, chanteurs, etc.). Les conventions pour la Radio et la Télévision sont des accords-cadres assujettis à la législation en matière de droit d'auteur, et les taux sont les cachets minimaux.
- Les conventions sont arrivées à échéance le 30 juin 2014. Un avis de négociation a été reçu le 13 février 2014.
- La majorité de la programmation télévisuelle de CBC employant des artistes de l'ACTRA est réalisée par des producteurs indépendants, et ces relations sont régies par la convention avec les auteurs indépendants, gérée par la Canadian Media Production Association (CMPA). Au cours des trois dernières années, une hausse annuelle de 2 % a été appliquée aux taux prescrits par cette convention.



## ÉLÉMENTS DÉCISIONNELS CLÉS

- CBC demande un mandat pour une hausse des taux de 1,5 %,

s.18(b)  
s.21(1)(b)  
s.21(1)(c)  
s.21(1)(d)



# AVANTAGES, RÉPERCUSSIONS ET RISQUES CLÉS

## AVANTAGES

- 
- 

## RISQUES

- 

s.18(b)  
s.21(1)(b)  
s.21(1)(c)  
s.21(1)(d)



# AUTRES OPTIONS ENVISAGÉES



s.18(b)  
s.21(1)(b)  
s.21(1)(c)  
s.21(1)(d)



## CRITÈRES DE RÉUSSITE

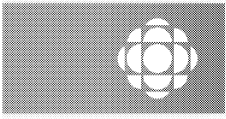
- Les résultats des négociations seront inscrits au rapport trimestriel des relations industrielles présenté au Conseil.

s.18(b)

s.21(1)(b)

s.21(1)(c)

s.21(1)(d)



## RÉSOLUTION

- Que le Comité des ressources humaines et de la gouvernance recommande au Conseil d'approuver tel quel le mandat de négociation avec l'Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists (ACTRA).



# ANNEXE

## ACTRA DÉPENSES ET HAUSSE DES TAUX PAR ANNÉE

ANNÉE	DÉPENSES <sup>1</sup>	HAUSSE DES TAUX <sup>2</sup>
2013-2014		
2012-2013		
2011-2012		
2010-2011		s.18(b) s.21(1)(b) s.21(1)(c) s.21(1)(d)
2009-2010		
2008-2009		

<sup>1</sup> Les dépenses sont pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars. Les chiffres sont basés sur les montants inscrits dans le grand livre de CBC/Radio-Canada (en milliers).

<sup>2</sup> La hausse des taux est pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.